

# 20 MESURES

## POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE REDÉMARRAGE

ASSOCIATION DES  
ADMINISTRATEURS  
TERRITORIAUX DE FRANCE

---



ADMINISTRATEURS  
TERRITORIAUX

---

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## RELANCER L'ÉCONOMIE ET LE PAYS

### LIBÉRER LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR QU'ELLES SOIENT UN MOTEUR DE CROISSANCE

### SORTIR DES SENTIERS BATTUS

---

Face à une crise sans précédent, les Françaises et les Français ont pu apprécier la réactivité et la disponibilité dont ont fait preuve les collectivités locales, les élus locaux et sous leur autorité les agents territoriaux.

Ils ont maintenu les services publics essentiels, accueilli les enfants de soignants dans les écoles, soutenu les hôpitaux et leurs personnels mais aussi les entreprises et l'emploi, participé à l'accompagnement des personnes vulnérables (nos aînés, les enfants en danger, nos concitoyens les plus démunis, etc.). Ils organisent actuellement la réouverture des écoles.

Indispensables pendant la crise, les collectivités seront incontournables pour la relance de l'économie du pays. Si on veut bien leur permettre de jouer un rôle actif.

L'AATF, réseau professionnel et laboratoire d'idées des hauts fonctionnaires territoriaux, dont une cinquantaine de

propositions ont été retenues dans le droit positif depuis 5 ans, formule plusieurs mesures pour favoriser la reprise de l'activité économique, l'investissement au service de la transition écologique, l'emploi comme instrument de lutte contre les fractures sociales, numériques, territoriales.

Notre conviction, c'est que rien ne pourra se faire sans les collectivités locales, qui représentent 240 Md€ de dépenses publiques, 50 Md€ de dépenses d'investissement, 50 Md€ d'impôts et taxes économiques et qui agissent au cœur des politiques sociales et de développement.

Il est donc essentiel, comme nous le demandons de longue date, de leur donner plus de liberté pour qu'elles puissent être à l'initiative et agir au mieux des besoins de chaque territoire.

Cette liberté doit pouvoir mieux s'exprimer pour aider les entreprises, artisans, commerçants par le levier des taxes et des

impôts. En France, les collectivités ont l'obligation de voter le même taux d'imposition pour tous les contribuables et n'ont que peu de marges de manœuvre pour décider de l'assiette d'imposition. Or, les collectivités locales connaissent parfaitement leur tissu économique, dialoguent régulièrement avec les chefs d'entreprises, les commerçants les artisans et sont les mieux à même d'adapter les aides au profil de chacun. Aussi, nous proposons de :

- **Séparer le vote du taux de foncier bâti entre les ménages et les entreprises.** Il s'agit aujourd'hui d'un taux unique, cette distinction donnerait aux collectivités la possibilité de baisser la fiscalité pour les entreprises comme appui à la relance.
- **Autoriser les collectivités, par une modification de la loi, à exonérer pour une année au moins les commerçants et artisans (notamment les 200 000 propriétaires de bar et de restaurants) des redevances d'occupation du**

- **domaine public.** Cette possibilité pourrait être étendue aux redevances de place pour les marchés, pour les concessions de plage, pour la taxe de séjour réglée par les professionnels de l'hôtellerie, etc.
- Autoriser les collectivités locales à modifier la base d'imposition des entreprises, notamment en raison de leur localisation, pour **créer de quasi zones franches favorisant la relocalisation d'activité et la lutte contre les inégalités.**

Liberté aussi pourrait être donnée pour permettre aux collectivités, si elles le souhaitent, d'aider les entreprises **par une entrée sous conditions à leur capital**, ce qui n'est aujourd'hui possible que pour les régions. Cette mesure forte favoriserait la résilience de certaines entreprises stratégiques pour leur territoire (en termes d'emplois directs ou induits) et le développement d'autres entreprises (R&D, investissement matériel/immatériel, etc.) sans que le soutien n'ait le caractère de subventions sans contrepartie. Cette forme d'aide pourrait être complétée par un nouveau dispositif permettant aux collectivités de **soutenir l'accès à des prêts à taux zéro** pour les entreprises, qui, enfin, pourraient bénéficier, au plan national, d'une **refonte de la législation sur les procédures collectives.** Cette mesure vise en effet à favoriser le rebond des acteurs iconiques.

Enfin, des freins institutionnels et normatifs pourraient être levés pour donner une faculté

plus grande aux collectivités d'actionner le levier de la dépense publique au service de l'activité :

- **Le relèvement temporaire des seuils de procédure formalisé des marchés publics à 80 000 €** non pas pour fragiliser les dispositifs de transparence dans la commande publique mais pour accélérer la rapidité des décisions en phase de relance.
- **La suppression des contrats Cahors qui fixent un encadrement strict de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.** En filigrane ils traduisent une forme « d'indignité » de la dépense de fonctionnement et une vision austéritaire alors que le « monde d'après » aura sans doute besoin de financer davantage de protection par le fonctionnement courant des budgets publics. Les masques sont ainsi achetés sur des budgets de fonctionnement !

Pour agir plus librement, les collectivités locales doivent aussi être mieux armées. Trop affaiblies, elles ne pourront prendre leur place au cœur de l'effort de relance. Assumant son rôle assurantiel, l'État vient d'annoncer un plan de soutien aux collectivités locales de 4,5 Md€ dont 1 Md€ en dotation supplémentaire pour l'investissement. Ce soutien pourrait aider les collectivités locales à **lancer un grand plan de rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier**, qui compte plus de 11 000 crèches, 27 000 écoles primaires, 7 000 collèges, 4 200 lycées, près de 18 000 gymnases... Rénover

ces bâtiments pour les rendre à la fois plus sobres en énergie et plus confortables, c'est créer, au cœur de nos territoires, des emplois nombreux et non délocalisables. **Le fléchage des crédits des nouveaux CPER et programmes de Fonds Européens pourraient encourager ces mises en chantier.**

Cependant, au-delà des concours financiers, l'État doit faire évoluer en profondeur le statut des collectivités locales pour réduire leur exposition aux chocs, les rendre moins sensibles aux futures crises et leur permettre d'agir immédiatement de façon contracyclique.

- De longue date nous proposons ainsi de **doter les collectivités locales d'une fiscalité de résistance**, c'est à dire d'une fiscalité dont les bases sont stables et ne s'écroulent pas avec la crise. Tel n'est pas le cas aujourd'hui puisque les départements et les régions sont essentiellement financés par des impôts pro cycliques comme la CVAE, les DMTO. Ainsi, à rebours de sa politique actuelle, le gouvernement pourrait faire bénéficier du produit de la taxe foncière et de la CFE, impôts stables, plusieurs niveaux de collectivités et s'appuyer sur le développement des IFRER qui sont des impositions qui portent sur les réseaux.
- Les collectivités locales pourraient être désormais regardées comme de véritables entités économiques et **bénéficier d'un assujettissement à la TVA** plutôt que le

système actuel en demi-teinte du FCTVA. Cette révolution copernicienne à l'échelle des finances publiques permettrait de consolider de 500 M€ à 1 Md€ d'euros les budgets des collectivités locales.

Enfin, la relance doit aussi tenir compte des fractures qui traversent le pays, celles qui existaient et que la crise a accentué, celles qui sont apparues. À ce titre :

- Il paraît nécessaire d'organiser une solidarité entre les entreprises dont l'activité a, pendant la crise, progressé par rapport à leur tendance normale et celles qui ont été durement frappées. Pour mémoire, le 1<sup>er</sup> juillet 1916, a été instituée en France une contribution sur les bénéfices extraordinaires. Il s'agissait d'un impôt direct qui taxait les bénéfices anormaux réalisés entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le 30 juin 1920, 18 mois après la fin des hostilités. À l'époque, les entreprises devaient verser à l'État la différence entre les bénéfices réalisés en temps de paix et ceux réalisés pendant la guerre. Cette contribution visait à lutter contre l'enrichissement excessif de certaines

entreprises du fait des circonstances et de les faire participer à l'effort collectif. Sur la base d'une analyse par l'INSEE, il serait possible d'identifier les secteurs gagnants pendant la crise du COVID (numérique, grande distribution etc...) et d'organiser une solidarité de ceux-ci vers les secteurs perdant. **Pourrait ainsi être mis en place un prélèvement exceptionnel sur les secteurs dont l'activité a été marquée par une progression « anormale » par rapport à l'activité à la même période en 2019. Les fonds récupérés permettraient de financer un plan de soutien aux petits commerçants et à la restauration, voire le secteur automobile très dense en emplois.**

- Dans le même ordre d'idées, un **élargissement de la TACSOM aux drives des grands distributeurs** rétablirait une forme d'équité vis à vis des petits commerçants.
- Afin que les habitants des quartiers de la politique de la ville soient accompagnés autant qu'ils en ont besoin, **l'État pourrait s'engager à compenser intégralement aux collectivités locales l'exonération de taxe foncière**

**des bailleurs sociaux** alors qu'elle n'est que partiellement financée aujourd'hui.

- Enfin, le lancement d'un **grand plan numérique solidaire** aboutissant notamment à la distribution d'ordinateurs à bas coût, au développement des usages et à la structuration d'une filière de recyclage, pourra contribuer à la résorption de la fracture scolaire, aggravée pendant le confinement, tout autant que participer à l'économie de la connaissance

Notre démarche vise à mobiliser l'ensemble des leviers de l'action publique : investissement, fiscalité, aide aux entreprises et à l'emploi et enfin lutte contre les fractures sociales, numériques ou environnementales qui parcourent notre pays.

C'est le sens des propositions que nous faisons pour relancer notre économie et qui, comme souvent, ont choisi le chemin de l'audace du non conformisme.

Fabien TASTET  
Président de l'AATF



# NOS 20 MESURES

LES 20 MESURES PROPOSÉES S'ARTICULENT AUTOUR DE 4 PRINCIPES D'ACTION :

- LEVER LES BLOCAGES À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL ;
- FAVORISER UNE FISCALITÉ INCITATIVE ET SOLIDAIRE ;
- SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ET LE MAINTIEN OU LE RETOUR À L'EMPLOI ;
- AGIR POUR RÉDUIRE LES FRACTURES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET NUMÉRIQUES.

## LE GROUPE FINANCES ET GESTION LOCALE

LES CONTRIBUTEURS : PHILIPPE LAPORTE, XAVIER GARRIGUES, OLIVIER WOLF, FANNY NGUYEN-COMMO, JACQUES PRENTOUT, CHRISTOPHE RISPAL, CHRISTOPHE MAURIN, KARINE GARCIN-ESCOBAR, GIACOMO SIIRIAINEN, AMAURY BRANDALISE, PAUL-MARIE ATGER.

DOCUMENT ÉLABORÉ EN MAI 2020

## LEVER LES BLOCAGES À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

- 1 ENGAGER UN PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE LOCAL.
- 2 ADAPTER LE CALENDRIER D'ATTRIBUTION DE CERTAINES DOTATIONS (DSIL, DETR, ETC.) AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE.
- 3 RÉHAUSSER LE SEUIL DE PROCÉDURE DE MARCHÉS PUBLICS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE.
- 4 ABROGER LE DISPOSITIF DES CONTRATS « DE CAHORS » OU REVOIR SES MODALITÉS.

## FAVORISER UNE FISCALITÉ INCITATIVE ET SOLIDAIRE

- 5 CRÉER UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE ET PROVISOIRE SUR LES SECTEURS GAGNANTS DURANT LA CRISE POUR FAVORISER UNE SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE.
- 6 SUPPRIMER LE FCTVA ET CONSIDÉRER LES COLLECTIVITÉS LOCALES COMME DE VÉRITABLES ENTITÉS ÉCONOMIQUES.
- 7 RÉVISER LA RÉPARTITION DES PANIERS FISCAUX PAR STRATE DE COLLECTIVITÉ POUR GARANTIR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE IMPÔTS DE FLUX / IMPÔTS DE STOCK, ET CRÉER UNE « FISCALITÉ DE RÉSTANCE ».
- 8 CRÉER OU ÉTENDRE DE NOUVELLES EXONÉRATIONS FISCALES CIBLÉES POUR AIDER LES SECTEURS LES PLUS FRAGILISÉES.
- 9 COMPTABILISER LES « DRIVES » DANS LA SURFACE DE VENTE AU DÉTAIL SOUMISE À LA TASCOM.
- 10 EXONÉRER TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT LES COMMUNES TOURISTIQUES DU FONDS DE PÉRÉQUATION.
- 11 DIFFÉRENCIER LE VOTE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LES PARTICULIERS DE CELLE POUR LES ENTREPRISES.
- 12 ASSOULIR LES POSSIBILITÉS DE MINORATIONS DU COEFFICIENT DE LOCALISATION APPLIQUÉ AU CALCUL DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR CRÉER DES QUASI ZONES FRANCHES.

## SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ET LE MAINTIEN OU LE RETOUR À L'EMPLOI

- 13 FACILITER SOUS FORME D'EXPÉRIMENTATION L'ENTRÉE AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES POUR LES EPCI.
- 14 FAVORISER L'ACCÈS DES ENTREPRISES À DES PRÊTS À TAUX ZÉRO.
- 15 CRÉER UN CONTRAT DE TRANSITION À L'EMPLOI POUR LES JEUNES.
- 16 REMBOURSER LES SALAIRES PAYÉS AUX VACATAIRES DURANT LE CONFINEMENT DÉCIDÉ DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE.
- 17 RÉFORMER LA LOI DU 25 JANVIER 1985 SUR LES PROCÉDURES COLLECTIVES POUR FAVORISER LE REBOND DES ENTREPRISES.

## AGIR POUR RÉDUIRE LES FRACTURES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET NUMÉRIQUES

- 18 AFFECTER DAVANTAGE DE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE AUX RÉGIONS ET AUX EPCI.
- 19 COMPENSER INTÉGRALEMENT AUX COLLECTIVITÉS L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE.
- 20 LANCER UN PLAN NUMÉRIQUE SOLIDAIRE : DISTRIBUTION D'ORDINATEUR À BAS COÛT, DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE DE RECYCLAGE.